HK/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2021
OBLITATION DE L'Accord de don N°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS)

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution ;

VINT Ct n 000027

Vu le décret n° 2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le décret n° 2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°0036-2020/AN du 19 octobre 2020 portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers;

Vu l'Accord de don N°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS);

Vu l'ordonnance n°2021-007/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de la ratification de l'Accord de don N°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS);

Vu la décision n°2021-010 /CC du 23 février 2021 sur la conformité à la Constitution de l'Accord de don N°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS);

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 février 2021;

ARTICLE 1:

Est ratifié l'Accord de don N°TF0B0496 conclu le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet de Renforcement des Services de Santé (PRSS).

ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du don N°TF0B0496 est d'environ 5,5 milliards de FCFA et entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement et le Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

> Ouagadougou, le 03 mars 2021

Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des

Finances et du Développement

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et

des Burkinabè de l'Extérieur

Alpha BARRY

Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé

Charlemagne Marie Ragnag-Newendé OUEDRAOGO